Nombre de membres élus au Bureau :

Membres en fonction : 54 Membres présents : 42 Absent(s) excusé(s) : 10

Absent(s): 2

Pouvoir(s):

4

55

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour: 46 Vote(s) contre: 0

Abstention(s): 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

#### Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

#### Point n°2023-03-20-BD-10:

Subventions pour des travaux sur la copropriété en difficulté Fantenotte sise 1-25 boulevard d'Alsace à Metz-Borny accompagnée dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de METZ-BORNY.

Rapporteur: Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n° 14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,

VU le montant de travaux subventionnables qui s'élève à 2 438 969 €,

VU la participation de l'Anah qui s'élève à 1 867 333 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux réalisés sur la copropriété Fantenotte à hauteur de 216 000 €, en accordant les montants de subvention ci-dessous :

Nom de la résidence	 Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz
Fantenotte	Façades, gros œuvre, menuiseries intérieures et extérieures, ventilation, diagnostic et honoraires	2 438 969 €	1 867 333 €	216 000 €

DECIDE d'affecter 216 000 € sur l'autorisation de programme 2022 à 2026 de 10 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement pour financer les travaux précités.

Le Secrétaire de séance

THET?

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

## Résumé de l'acte 057-200039865-20230320-2023-03-DB10-DE

Numéro de l'acte :

2023-03-DB10

Date de décision :

lundi 20 mars 2023

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Subventions pour des travaux sur la copropriété en difficulté Fantenotte sise 1-25 boulevard d'Alsace à

Metz-Borny accompagnée dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de METZ-BORNY

Classification:

7.5 - Subventions

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

23/03/2023

Numéro AR:

057-200039865-20230320-2023-03-DB10-DE

Document principal:

99 DE-10.pdf

### **Historique:**

23/03/23 14:38	En cours de créatior	1	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES	
23/03/23 15:26	Reçu	Catherine DELLES	
23/03/23 15:26	En cours de transmission		
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture		
23/03/23 15:34	Accusé de réception reçu		